

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Lance, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Delphine Bachmann, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Guy Mettan, Christina Meissner, Olivier Cerutti, Jean-Marc Guinchard, Vincent Maitre, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Jean Rossiaud, François Lefort, Yvan Rochat, Philippe Poget, David Martin, Pierre Eckert, Isabelle Pasquier, Marjorie de Chastonay, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Jean-Charles Rielle, Marion Sobanek, Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 12 octobre 2018

Proposition de motion

pour accélérer la concrétisation des mesures des projets d'agglomération 1, 2 et 3

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la communauté de destin que partagent l'ensemble des habitants de la région ;
- la nécessité de préserver et de renforcer la coopération des acteurs franco-valdo-genevois ;
- les projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3) qui portent une vision politique et une série de projets pour l'agglomération franco-valdo-genevoise, notamment dans des domaines aussi essentiels que la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement ;
- la nécessité de mettre en service les projets d'agglomération 1 et 2 avant la fin 2025 sous peine de perdre la subvention fédérale (extinction du fonds d'infrastructures) ;
- la nécessité de démarrer les travaux du projet d'agglomération 3 avant la fin 2025 sous peine de perdre la subvention fédérale ;

- les leçons à tirer suite à la baisse des subventions fédérales en faveur du projet d'agglomération 3 (104 millions de francs, contre respectivement 186 et 204 millions en faveur du PA2 et du PA3) ;
- le retard dans la réalisation des projets du Grand Genève des PA1 et PA2 qui a eu pour conséquence de perdre 15 millions de francs de subvention fédérale dans le cadre du PA3 (baisse du taux de financement de 40 à 35%) ;
- la nécessité de tout mettre en œuvre dans le cadre du quatrième projet d'agglomération afin d'avoir gain de cause sur les objets recalés de la troisième génération,

invite le Conseil d'Etat

- à transmettre au Grand Conseil une feuille de route sur l'état d'avancement des études et des travaux de mise en œuvre des mesures liées aux projets d'agglomération 1, 2 et 3, cofinancées par la Confédération et votées par le Grand Conseil (H 1 70) ;
- à accélérer, durant la législature, la concrétisation des mesures prévues dans les projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3) ;
- à tout mettre en œuvre, dans le cadre des travaux sur le quatrième projet d'agglomération, pour avoir gain de cause sur les objets recalés de la troisième génération.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève a franchi cet été le cap des 500 000 habitants et notre agglomération dépasse le million. C'est l'un des territoires les plus dynamiques de Suisse et d'Europe avec une croissance de +1,6% par an depuis dix ans, confirmant l'attrait de cette métropole internationale, riche en institutions de haut niveau et disposant d'un tissu économique diversifié.

Ce développement rapide et soutenu n'est toutefois pas sans provoquer certaines difficultés qui sont communes à de nombreuses agglomérations européennes : mobilité individuelle en expansion, déséquilibre dans la répartition emplois et habitants, prix du foncier en hausse ou encore difficulté à se loger.

Remédier à ces difficultés constitue des défis qui demandent des réponses rapides. Dans ce contexte, maintenir et surtout développer la coopération des acteurs franco-valdo-genevois est une nécessité et même une urgence. Il s'agit notamment de développer l'utilisation des transports publics et de mobilité douce, de favoriser le développement de quartiers mixtes bien connectés aux transports publics pour loger les habitants et accueillir des emplois à proximité, de conjuguer développement urbain et préservation des milieux agricoles et naturels, de réduire les émissions de CO₂ pour une qualité de vie plus durable ou encore d'engager le Grand Genève dans la transition énergétique.

Projets d'agglomération 3 : leçons à tirer

Dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération aide depuis 2008 des villes et des agglomérations à réaliser des projets pertinents visant à maîtriser davantage le volume croissant du trafic.

Après les projets d'agglomération de 2007 et 2012, le projet d'agglomération Grand Genève de troisième génération (PA3) avait été déposé à la Confédération en décembre 2016. Il sollicitait un financement fédéral pour 42 mesures de mobilité sur la période 2019-2024. En janvier 2018, le Conseil fédéral avait mis en consultation le projet d'arrêté avec un résultat très décevant pour Genève : la subvention fédérale n'était que de 38,8 millions de francs pour le Grand Genève contre respectivement 186 et 204 millions de francs pour les deux premiers projets d'agglomération. Parallèlement, le taux de cofinancement fédéral était passé de 40% à 35%,

Berne jugeant que le degré de réalisation des PA1 et PA2 n'était pas suffisant.

La principale raison technique ayant conduit à la baisse significative de la contribution fédérale était à attribuer au manque de maturité des mesures présentées qui ne répondaient pas strictement aux directives fédérales.

Avec l'appui de l'ensemble des partenaires du Grand Genève et des milieux concernés, le Conseil d'Etat s'était fortement engagé, dès janvier 2018, pour faire réexaminer par les autorités fédérales une série de mesures de mobilité essentielles pour compléter le réseau cantonal et régional. Ces démarches, et notamment la mise à jour des projets durant l'été 2018, a permis d'obtenir la réintégration de deux projets essentiels pour Genève et sa région, à savoir le tram Nations-Grand-Saconnex et le bus à haut niveau de service Genève-Vernier. Le Conseil d'Etat avait salué cette décision et avait indiqué à cette occasion qu'il entendait tout mettre en œuvre pour que ces projets soient réalisés dans les délais annoncés par la Confédération. Il relevait *« qu'il était pleinement conscient des efforts nécessaires pour réaliser les infrastructures inscrites aux précédents projets d'agglomération, et de la nécessité de présenter des projets répondant à une vision en phase avec les attentes de la Confédération »*.

Un rythme à accélérer

L'échec relatif du PA3 doit nous inciter à redoubler nos efforts pour que pareille déconvenue ne se reproduise plus à l'avenir. Or à ce jour, sur les 390 millions de francs de subvention fédérale (dont 265 millions de francs pour le territoire genevois) attribués pour des projets de mobilité pour le Grand Genève dans le cadre du PA1 et du PA2, près de 310 millions de francs de subvention restent encore à percevoir.

Il est dès lors urgent d'accélérer le rythme des travaux sur le PA1 et le PA2 avant l'extinction du fonds d'infrastructure. Selon les directives fixées par la Confédération, les projets d'agglomération 1 et 2 doivent en effet être mis en service avant la fin 2025 sous peine de perte de la subvention fédérale. Les projets d'agglomération 3 doivent quant à eux démarrer avant l'échéance de 2025.

C'est la raison pour laquelle la présente motion demande au Conseil d'Etat d'accélérer la concrétisation des mesures prévues dans les projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3) et de tout mettre en œuvre, dans le cadre des travaux sur le quatrième projet d'agglomération, pour avoir gain de cause sur les objets recalés de la troisième génération.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions du soutien que vous voudrez bien porter à cette proposition de motion.